

MESSAGE DE DECLENCHEMENT DE LA PROCEDURE D'ALERTE



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES LANDES

POLLUTION ATMOSPHERIQUE SUR LE DEPARTEMENT DES LANDES

DECLENCHEMENT PROCEDURE D'ALERTE (PAL)

Le Préfet des Landes – SIDPC

à

Mesdames et Messieurs les destinataires visés dans l'annexe 3 de l'arrêté préfectoral N° 2017-430 relatif au déclenchement des procédures d'information- recommandations et d'alerte en cas d'épisode de pollution de l'air ambiant par dioxyde d'azote (NO₂), les particules en suspension (PM10) et l'ozone (O₃) sur le département des Landes

Réf. Message ATMO Nouvelle Aquitaine PAL du 22 février 2019 à 11h17.

DECLENCHEMENT DE LA PROCEDURE D'ALERTE

LE 22 février 2019

SITUATION DE LA PROCEDURE

D'ALERTE

DECLENCHEMENT

X

TYPE DE POLLUANT : PM 10 (particules fines)

ZONE CONCERNEE : Département des Landes

PREVISIONS : En raison des températures basses et des conditions météo favorables à l'accumulation des polluants, les concentrations en particules en suspension augmentent aujourd'hui et dépassent le seuil information/recommandations. Le seuil d'information et recommandations pour les particules en suspension (PM10) devrait être respecté demain, samedi 23 février.

Vous voudrez bien vous reporter aux mesures indiquées dans l'arrêté préfectoral du 23/06/2017.

Pour le préfet,
le directeur de cabinet

Cédric Garence

⇒ Pour tous renseignements complémentaires : www.atmo-nouvelleaquitaine.org